

# FICHE D'INSCRIPTION



2020-2021



Commission scolaire  
des Hautes-Rivières

**\*\*\*PRENDRE NOTE QU'IL N'Y A PAS DE SERVICE DE MICRO-ONDES.\*\*\***

## Détails du dossier de l'élève

Degré scolaire septembre 2020

<b>Nom de l'élève :</b>		<b>Prénom de l'élève :</b>		Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
<b>Date de naissance</b>		<b>Garde partagée</b>	OUI	NON	

## Détails des contacts au dossier de l'élève

Courriel:

<b>Parent répondant #1</b>		<b># d'assurance sociale</b> (pour relevés fiscaux) Si vous refusez, écrire <b>refus</b> .			
<b>Téléphone</b>	Maison		<b>Adresse</b>	#	
	Travail			Rue :	
	Cell			Code postal :	

<b>Parent répondant #2</b>		<b># d'assurance sociale</b> (pour relevés fiscaux) Si vous refusez, écrire <b>refus</b> .			
<b>Téléphone</b>	Maison		<b>Adresse</b>	#	
	Travail			Rue :	
	Cell			Code postal :	

## Dossier médical

<b># Ass. maladie</b>		<b>Date d'expiration</b>	
<b>Conditions particulières ou allergies :</b>		<b>Épipen :</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

## Personnes autorisées à venir chercher l'élève (autre que père/mère)

<b>Nom des personnes et le lien</b>		

## Priorité de personne à contacter en cas d'urgence ou de fermeture d'école

<b>1</b>		<b>Téléphone</b>	
<b>2</b>			
<b>3</b>			

Fréquentation au service de garde

Date de début

Rentrée scolaire :31 août 2020

**Important vous devez cocher le statut et chaque période où votre enfant sera présent**

Statut régulier <input type="checkbox"/>	Subventionné par le gouvernement	8.50\$/ par jour : vous devez utiliser 2 périodes par jour (incluant le midi), à raison de 3 jours ou plus par semaine.
Statut sporadique <input type="checkbox"/>	Non subventionné par le gouvernement	6\$ le matin 4\$ le midi 10\$ le soir   Maximum : 15\$ / jour

Périodes	Lundi	Mardi	Merc.	jeudi	Vend.	Heure d'arrivée prévue :	Heure de départ prévue :
Matin 6:30 à 7:55							
Midi 11:45 à 13:05							
Soir 14:50 à 18:00							

**Pour votre information**

- Les journées de fréquentation au sdg sont fixes (non interchangeables), un changement d'horaire entraîne l'ajout de journée supplémentaire (payable en surplus).
- Tout changement d'horaire doit être fait par écrit et remis à la responsable du service de garde.
- Notez que les relevés fiscaux (remis en février) sont émis au nom du payeur des factures.
- L'arrêt de fréquentation du sdg, nécessite un préavis de 2 semaines.
- Vous pouvez consulter les règles de fonctionnement à l'adresse suivante : <http://eugene.e.csdhr.qc.ca>

-J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement du service de garde et m'engage à la respecter.

-Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets, à la présente date.

-J'autorise les responsables du sdg à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant: transport à l'urgence (à mes frais), appel au médecin, etc... en cas d'urgence.

-Je m'engage à informer le sdg de tous changements ou modifications au dossier de l'élève.

**Notes supplémentaires à inclure au dossier de l'élève**

J'accepte que mon enfant apparaisse et participe à des activités du S.D.G. où l'appareil photo et/ou la caméra vidéo sont utilisés.

Signature

Date